

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

### SÉANCE DU 30 AVRIL 2014

---

Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, Mme ARTIGAU, Mme VOELTZEL, IDOÏPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, Mme PAPAREMBORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, LEPRETRE, Mme BESSONNEAU, Mme FOIX, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, Mme POTIN, LABARTHE, UTHURRY, Mme GASTON, GAILLAT, Mme GIRAUDON, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE, GUERY.

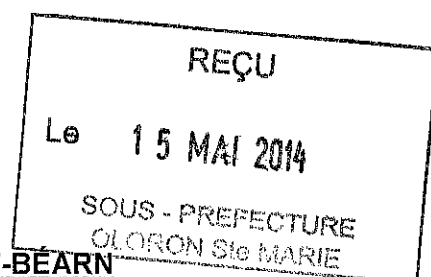
<u>Pouvoirs</u> :	Madeleine COIG	à	Joseph LEES
	Pierre CASAUX-BIC	à	Aimé SOUMET
	Alain TEULADE	à	Martine MIRANDE
	Marc OXIBAR	à	Daniel LACRAMPE
	Fabienne MENE-SAFRANE	à	Henriette BONNET
	Aracéli ETCHENIQUE	à	Maité POTIN
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM

<u>Suppléants</u> :	Danielle PARIS	suppléante de	Michel BARRERE-MAZOUAT
	Albert GOUT	suppléant de	Suzanne SAGE
	Yves CALIARO	suppléant de	Jean LABORDE

Excusés : Jean CASABONNE, Hervé LUCBEREILH, Gérard ROSENTHAL, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier CASTERES

**RAPPORT N°140430-01-ADM**

**DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS : SICTOM DU HAUT-BÉARN**



M. LACRAMPE rappelle que le SICTOM du Haut-Béarn a été créé par arrêté préfectoral en date du 30 octobre 1978 avec pour compétences la collecte et le traitement des déchets.

Son administration est hébergée dans les locaux des Services Techniques intercommunaux.

La CCPO participe substantiellement au financement du fonctionnement du SICTOM et perçoit en retour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) correspondante (Montant 2014 : 2 475 000 d'€).

Le SICTOM est administré par un Conseil composé de 24 membres élus par les conseils des membres adhérents.

Pour la Communauté de Communes du Piémont Oloronais, 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants doivent être désignés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Vu les statuts du SICTOM indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,  
 Considérant la consultation en amont de l'ensemble des communes membres de la CCPO,  
 Considérant qu'il convient de désigner 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants,  
 Vu les propositions retournées par l'ensemble des communes du territoire,

Oùï cet exposé,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **DÉSIGNE** les 13 représentants titulaires et 13 représentants suppléants de la C.C.P.O au SICTOM DU HAUT BEARN tels qu'indiqués ci-dessous.

<b>DÉLÉGUÉS TITULAIRES</b>	<b>DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS</b>
Hervé LUCBÉREILH	Gérard ROSENTHAL
Didier CASTERES	Jean-Jacques DALL'ACQUA
André LABARTHE	Maïté POTIN
Jean-Etienne GAILLAT	Bernard UTHURRY
André PAILLAS	Élisabeth MIQUEU
Roland LAPERNE	André BERNOS
Marcel CAMALOT	Alain OLIVIE
Christophe GUERY	Danièle PARIS
Jean CASABONNE	Michèle PAUMIER
Suzon SAGE	Nicolas LOUSTAU-CHARTEZ
Jean-Louis VALIANI	Pierre SERROT
Bernard AURISSET	Anne-Marie ANCHEN
Didier LOUSTAU	Philippe RABIER

<p><b>REÇU</b></p> <p>Le <b>15 MAI 2014</b></p> <p>SOUS - PREFECTURE          OLORON Ste MARIE</p>
--

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 30 avril 2014

Suivent les signatures

Affiché le 15.05.14



Le Président

Daniel LACRAMPE

REÇU

Le 15 MAI 2014

SOUS - PREFECTURE  
OLORON Ste MARIE